

*Loi sur l'assurance-chômage*

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Alexander:** Maintenant, voici qu'il pose la question de privilège.

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je n'invoque pas le Règlement, puisqu'une question sera chose plus simple. Le député veut-il laisser entendre que j'aurais dit que l'assurance-chômage est préférable au travail, aux emplois? N'ai-je pas dit que, de préférence à tout, les gens devraient travailler et le gouvernement réduire le nombre de chômeurs? J'ai simplement dit que, comme palliatif à l'absence de travail, ces gens toucheraient un revenu convenable grâce à l'assurance-chômage.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu que le député soit aussi direct dans ses premières remarques qu'il l'est maintenant. D'après ses paroles lors de la deuxième lecture, et ses paroles d'il y a quelques instants, j'avais cru simplement que, en quelque sorte, il préférerait qu'on accorde des prestations aux chômeurs plutôt que de créer une société qui offrirait des emplois; que, en quelque sorte, il valait mieux s'entourer de bénéficiaires de l'assistance plutôt que de former une société où l'assistance se réduirait au minimum. A la fin de sa diatribe, il a accusé les députés de ce côté-ci d'essayer de conquérir le pouvoir aux dépens des pauvres—insinuation très basse, dirais-je, de la part du député de Verdun.

Les députés d'en face ou ceux à ma gauche ne peuvent à juste titre nous accuser de vouloir lésiner sur des prestations à l'intention des chômeurs, car tel n'est pas le cas. Et ce n'est pas ce que veut non plus la vaste majorité des Canadiens. Si nous trouvons à redire, c'est sur la politique du gouvernement, sur la politique qu'il suit encore, n'ayant élaboré aucun autre programme, et qui permet au chômage d'atteindre des niveaux si élevés. Le député de Verdun a dit qu'il semblait y avoir un léger changement d'attitude au pays en ce sens que les gens sont maintenant en faveur de l'assurance-chômage. Mon interprétation de cette attitude, c'est que personne ne s'oppose au principe de l'assurance-chômage et que personne n'essaie de détruire le programme. Même le pire journaliste ne pourrait en être accusé. On ne pourrait même pas en accuser Zane Grey N° 2, qu'a mentionné le député de Verdun. Ce serait une accusation indigne.

• (1600)

Nous pouvons certainement nous attendre à ce que le programme d'assurance-chômage s'applique à ceux qui sont légitimement sans travail et ne peuvent trouver d'emploi. Le député de Verdun a beaucoup parlé des abus et il est protégé dans sa situation par ceux qui siègent à ma gauche. Ce serait faire preuve de peu de réalisme pour un député de la Chambre que de dire qu'il n'y avait pas eu d'abus dans le programme d'assurance-chômage. Il y avait un gars dans ma circonscription qui n'était pas citoyen canadien mais dont je tairai le nom. Il venait des États-Unis et, après avoir obtenu un permis de travail, il a travaillé pendant tout juste la période de référence, après quoi il a quitté son emploi et a commencé à retirer des prestations d'assurance-chômage au taux préférentiel.

Une fois cette période terminée, il a présenté une demande de formation professionnelle qui est subventionnée par le gouvernement fédéral et le gouvernement terri-

[M. Nielsen.]

torial. On le payait alors pour aller à l'école. Il suivait un cours de soudure et il y avait un règlement interdisant aux soudeurs de porter la barbe. On lui a dit qu'il devrait quitter l'école s'il ne se rasait pas. Il aimait bien sa barbe, a décidé de la garder, et il a donc dû quitter l'école. Il a préféré la barbe à l'instruction et à un gagne-pain, mais il a imaginé une autre formule. Il est retourné à l'école et a suivi un cours de menuiserie tout en gardant sa barbe, qui n'allait pas à l'encontre des règlements de la Commission des accidents du travail. Après m'avoir raconté son histoire, il m'a dit: «Vous devez avoir le pays le plus fantastique au monde. Je n'ai pas besoin de travailler.»

**Une voix:** Il aurait dû suivre un cours de barbier.

**M. Nielsen:** Il s'agit justement des abus contre lesquels nos concitoyens s'élèvent et l'ancien ministre devrait le savoir. Si le député de Verdun affirme qu'il n'y a pas d'abus, pourquoi a-t-on annoncé alors qu'il était ministre, qu'on allait engager 350 nouveaux employés au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration justement pour étudier ce genre d'abus et appliquer la loi comme elle doit l'être? S'il n'y a pas d'abus pourquoi ces préoccupations?

Je ne fais pas allusion ici aux demandes frauduleuses d'obtention de prestations d'assurance-chômage qui relèvent de cette direction du ministère, mais aux abus légaux. Je pense notamment aux personnes venues des États-Unis et qui introduisent une demande d'assurance-chômage. C'était chose facile à l'époque, bien que ce le soit un peu moins maintenant. Ces personnes venaient au Canada et y travaillaient le minimum de temps requis pour être admissibles, après quoi elles demandaient à un ami de leur envoyer le chèque d'assurance-chômage. Ces chèques étaient envoyés à une adresse canadienne, encaissés au Canada et l'argent expédié aux États-Unis.

Voilà un genre d'abus attribuable au laxisme dont l'administration a fait preuve dans la gestion de ce fonds. C'est la raison pour laquelle les citoyens ordinaires ayant travaillé toute leur vie et n'ayant jamais touché de prestations d'assurance-chômage ont exprimé leur mécontentement. J'ai eu l'occasion de parler à bon nombre d'entre eux, tout comme les députés assis à ma gauche qui se veulent les champions des travailleurs, mais qui appuient l'article 2 du présent bill qui aura pour effet d'imposer un fardeau supplémentaire aux travailleurs du pays.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Andras:** Quel fardeau supplémentaire?

**M. Nielsen:** Enfin, le ministre dit quelque chose. Je lui souhaite la bienvenue et j'ose espérer que son intervention ne se limitera pas aux deux mots qu'il vient de prononcer.

**L'hon. M. Andras:** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Nielsen:** Assurément.

**L'hon. M. Andras:** Le député nous dirait-il ce qu'il entend quand il dit que les employés et les employeurs qui contribuent à la caisse se voient frappés d'un fardeau supplémentaire à l'égard des avances dont nous parlons maintenant en sus des montants prévus par la loi adoptée il y a un an et demi? Peut-il s'expliquer clairement à cet égard?